



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1036</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agroalimentaire		<b>Ministère attributaire</b> > Agroalimentaire
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > budget	<b>Analyse</b> > dépenses. diminution. conséquences.
Question publiée au JO le : <b>17/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>04/09/2012</b> page : <b>4903</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire, sur le montant de la réduction prévue, dans son domaine de compétences, des dépenses d'intervention de l'État pour la période 2013-2015, ainsi que sur la traduction concrète, pour la population, de cette réduction.

### Texte de la réponse

Le budget triennal 2013-2015 du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'inscrit dans le cadre budgétaire global défini par le Premier ministre fin juin, dans un contexte de grandes difficultés sur les finances publiques nécessitant un effort partagé. Les discussions budgétaires sont toujours en cours et devront permettre de présenter au Parlement un budget soutenable, préservant les priorités d'intervention définies par le ministre, tout en participant à l'effort gouvernemental de réduction des déficits. Malgré le contexte budgétaire difficile, le ministre délégué en charge de l'agroalimentaire s'attache avec le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt à ce que l'intérêt des agriculteurs, des filières agroalimentaires et des citoyens reste au cœur de l'action publique.